



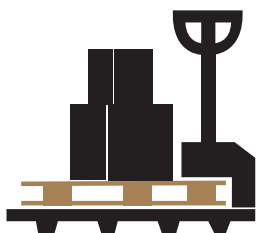
# CHARTRE

## ENVIRONNEMENTALE

NOS DÉMARCHES  
ENGAGEMENTS - CHARTE - ORGANISATION



Rond-Point de Maignon - 64100 BAYONNE  
Téléphone : 05 59 42 42 42 - Fax : 05 59 42 40 30  
E-mail : [contact@labruquere.com](mailto:contact@labruquere.com) - Site : [www.labruquere.com](http://www.labruquere.com)



## 01

### ÉVACUATION DES DÉCHETS LORS DES TRAVAUX

En tant qu'installateur, notre prestation implique la gestion des déchets dus au déconditionnement du matériel neuf. Après chaque chantier, nos équipes récupèrent tous les emballages et les transportent jusqu'à nos locaux où nous effectuons un tri avec revalorisation des déchets. En collaboration avec les sociétés prestataires spécialisées de la filière, nous généralisons une démarche de management environnemental visant à traiter et à valoriser nos déchets de manière sûre et rationnelle.



### GESTION DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

Conscients de l'impact des fluides frigorigènes sur l'effet de serre et sur la destruction de la couche d'ozone, nous sommes particulièrement stricts sur l'observation des procédures de manipulation des fluides et sur la traçabilité des interventions des personnels techniques qui en résulte. Notre société possède L'ATTESTATION DE CAPACITÉ\* liée à la manipulation des fluides frigorigènes.

Nous agissons avec nos fournisseurs pour promouvoir les bonnes pratiques d'utilisation et de maintenance des appareils dans le cadre de la réduction du TEWI. 1

Le TEWI (Total Equivalent Warming Impact) : Évaluer et comparer l'impact d'un appareil contenant des fluides frigorigènes, sur l'effet de serre sur la totalité de sa durée de vie. Son unité est l'équivalent CO<sub>2</sub>, exprimée en Kg ou tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

## 02

\*Délivré par



## 03

### LE RECYCLAGE DEEE ET DEA

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuient notamment sur les filières de responsabilité élargie des producteurs (REP). Pour ce faire, le GIF fait appel à un éco-organisme ECOLOGIC qui prend en charge la collecte et le recyclage des déchets issus des équipements DEEE et DEA

**DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques  
**DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement (Catégorie 6 : Meubles professionnels de cuisine)



# ENGAGEMENT DES SOCIÉTÉS

## FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION DES MATÉRIELS

### 01 L'ÉCO-CONCEPTION DES ÉQUIPEMENTS

Notre groupement soutient le développement de ce type de matériels auprès des industriels

Tous nos produits sont conçus pour être recyclés et valorisés.

### 02 ACCROÎTRE LES PERFORMANCES DES MATÉRIELS

\* Par la réduction des consommations énergétiques & des fluides frigorigènes contenus dans les appareils.

\*En utilisant des mousses de polyuréthane à faible indice GWP pour l'isolation thermique des appareils

\*En améliorant le confinement des circuits frigorifiques.

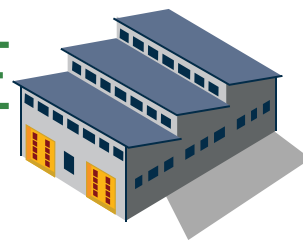
Analyse des offres produits et étude de leurs performances en terme de consommations énergétiques

### 03 LES MISSIONS DES COMMISSIONS "PRODUITS" DU GIF

### 04 LES MATÉRIAUX SÉLECTIONNÉS



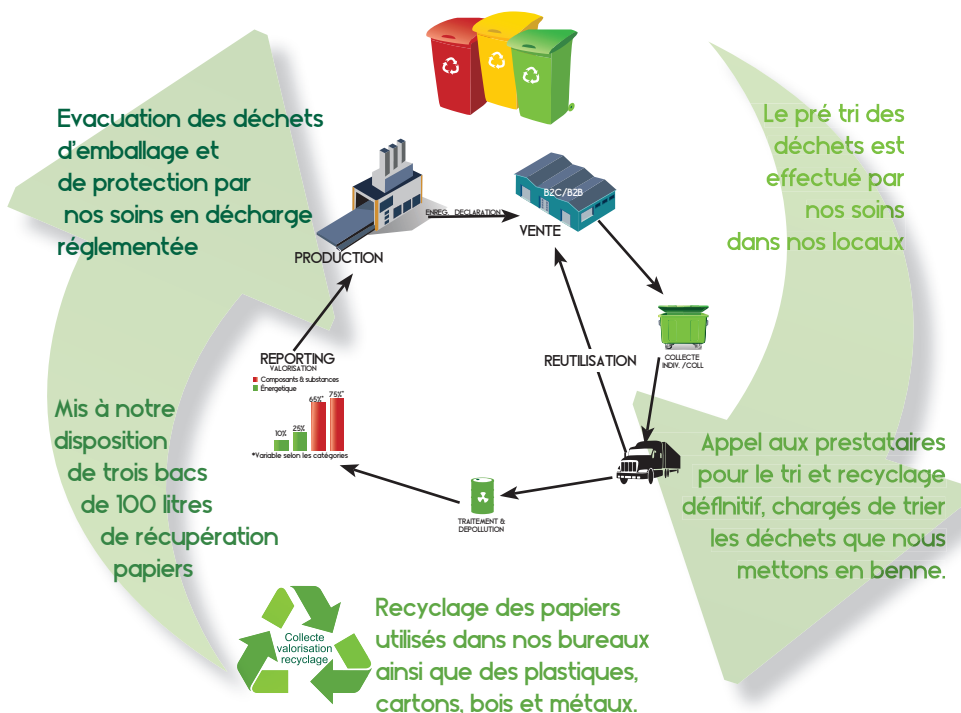
# CHARTRE ENVIRONNEMENTALE



Concernés par les actions entreprises dans le cadre de la **COP 21**, nous entendons agir à notre échelle, pour satisfaire les attentes de nos clients et assurer notre développement dans le respect de l'éthique sociale et de la préservation de l'environnement.

- 1 Diminuer les pollutions
- 2 Faire progresser la sécurité dans le travail
- 3 Mobiliser le personnel pour une éthique partagée
- 4 Faire adhérer nos fournisseurs à nos exigences

## NOS 6 ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE DU RECYCLAGE



ASSUMER NOTRE **RESPONSABILITÉ D'ENTREPRENEURS** dans le traitement et la valorisation de nos déchets



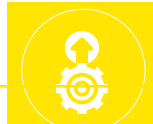
Afin de réduire les effets d'échappement du dioxyde de carbone, tous nos véhicules d'interventions font l'objet d'un contrôle anti-pollution et sont renouvelés tous les 4 ans.



En collaboration avec les sociétés prestataires spécialisées de la filière, nous généralisons une démarche de management environnemental visant à traiter et à valoriser nos déchets de manière sûre et rationnelle.



Nous sommes engagés aux côtés de la filière de traitement et la valorisation des déchets pour réduire l'impact sur l'environnement, en particulier vis-à-vis de la directive DEEE.



De plus, tous nos véhicules et techniciens sont équipés de tablettes et de téléphones portables pour éviter les allers-retours inutiles.

## EN CONSÉQUENCE

Nous confions ce traitement à des sociétés disposant des qualifications et certifications requises, et se conformant rigoureusement aux critères d'exigence en matière de qualité et de sécurité environnementales.

# L' AXE FORT DE L'ORGANISATION DE NOTRE ENTREPRISE EST LA FAVORISATION DE L'ÉCO-CONCEPTION DES ÉQUIPEMENTS AUPRÈS DES INDUSTRIELS



Dans cette démarche, nous privilégions les fournisseurs respectant la certification ISO 14001.



En aval, nous communiquons à nos clients les bonnes pratiques d'utilisation des équipements pour utiliser de manière rationnelle l'énergie et limiter les rejets dans l'environnement.



**Grâce à notre système informatique**, nous pouvons assurer une traçabilité totale de l'installation de nos produits ainsi que celle de nos interventions. De plus, nos contrats d'entretien permettent à nos clients d'assurer, au meilleur coût la continuité de leur production et de leur garantir la conformité aux normes en vigueur.

Nous sommes habilités à délivrer des attestations de conformité pour toutes installations gaz et électriques.



Dans un but de développement durable, nous minimisons la production de nos déchets. Par exemple, nous limitons l'impression de documents grâce à la visualisation sur ordinateur des fax reçus.

De plus, nous disposons de containers de tri : container papier, container plastique, container carton et container déchets résiduels. Les piles et cartouches toner sont jetées dans des poubelles spécifiques pour leur recyclage et le polystyrène est recyclé.

# AGIR DE FAÇON EXEMPLAIRE DANS LE DOMAINE DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

## Les exigences sont les suivantes :

Interdiction de tout dégazage dans l'atmosphère. Obligation de récupération intégrale des fluides en cas d'intervention sur le circuit. Établissement d'une plaque ou fiche signalétique lors de la mise en service. Établissement, pour chaque opération, d'une fiche d'intervention (date, nature du fluide, volume récupéré et éventuellement réintroduit), signée par l'opérateur et l'utilisateur qui engage la responsabilité des deux parties.

## Conservation de cette fiche durant 3 ans.

A l'initiative de l'utilisateur, contrôle d'étanchéité annuel et établissement du certificat correspondant. conditions de capacité professionnelle pour le chef d'entreprise ou la personne qui procède aux opérations de manipulation des fluides sous la responsabilité de celui-ci : diplôme, certificat ou attestation ou justification de 6 années de pratique professionnelle. Détention d'équipements appropriés : machine de transfert/récupération, outillage adéquat, détecteur de fuite/ contrôleur d'ambiance.

## LA RÉCUPÉRATION DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

La récupération est effectuée par nos soins et le recyclage est confié à nos prestataires.

LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION  
« FLUIDES FRIGORIGENES »



## FICHE D'INTERVENTION

FICHE D'INTERVENTION / BORDEREAU DE SUIVI DE DÉCHETS DANGEREUX pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes effectuées sur un équipement, prévus aux articles R.543-82 et R.541-45 du code de l'environnement		Fiche N° :												
[1] OPERATEUR (Nom et SIRET):		[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET):												
Attestation de capacité n° :														
Identification :														
[3] Equipement concerné :	Nature du fluide frigorigène : R-													
	Charge Totale :	kg												
	Tonnage équivalent CO <sub>2</sub> (HFC/PFC) :	Teq CO <sub>2</sub>												
[4] Nature de l'intervention :	<input type="checkbox"/> Assemblage de l'équipement <input type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité périodique <input type="checkbox"/> Mise en service de l'équipement <input type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité non périodique <input type="checkbox"/> Modification de l'équipement <input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Maintenance de l'équipement <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :													
Contrôle d'étanchéité		Contrôlé le												
[5] Détecteur manuel de fuite	Identification													
[6] Présence d'un système de détection des fuites :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON													
Fréquence minimale du contrôle périodique														
[7] Quantité de fluide dans l'équipement	<input type="checkbox"/> HCFC <input type="checkbox"/> 2 kg < Q ≤ 30 kg <input type="checkbox"/> 30 kg < Q ≤ 300 kg <input type="checkbox"/> Q > 300 kg <input type="checkbox"/> HFC/PFC <input type="checkbox"/> 5 t ≤ teqCO <sub>2</sub> < 50 t <input type="checkbox"/> 50 t ≤ teqCO <sub>2</sub> < 500 t <input type="checkbox"/> teqCO <sub>2</sub> > 500 t													
[8] Équipements sans système de détection des fuites	<input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 3 mois													
[9] Équipements avec système de détection des fuites	<input type="checkbox"/> 24 mois <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 6 mois													
[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Localisation de la fuite</th> <th>Réparation de la fuite</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td><input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td><input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td><input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire</td> </tr> </tbody> </table>		N°	Localisation de la fuite	Réparation de la fuite	1		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire	2		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire	3		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
N°	Localisation de la fuite	Réparation de la fuite												
1		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire												
2		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire												
3		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire												
[11] Manipulation du fluide frigorigène														
Quantité chargée totale (A+B+C) :	kg	Quantité de fluide récupérée totale (D+E) : kg												
A - Dont fluide vierge :	kg	D - Dont fluide destiné au traitement : kg												
B - Dont fluide recyclé :	kg	E - Dont fluide conservé pour réutilisation : kg												
C - Dont fluide régénéré :	kg	Identifiant du contenant :												
Code Déchets : 14 06 01* - chlorofluorocarbones, HCFC, HFC - Fluides frigorigènes fluorés														
Dénomination ADR/RID : UN 1073, Gaz frigorigène NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2,2 (C/E)														
[12] Installation de destination du déchet (Nom et adresse)	[13] Transporteur du déchet - si différent de l'opérateur (Nom et adresse)													
[14] Observations :	[15] Installation de traitement													
	Code RD :													
	Quantité réceptionnée :													
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.														
	Opérateur	Détenteur												
		Installation de traitement												
Nom du Signataire :														
Qualité du Signataire :														
Date + Visa														

certif  
N° 15497701

# DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 4 ÉTAPES :



## Développer les compétences et la mobilisation de notre personnel pour une éthique partagée du développement durable

Notre capacité à développer, conjointement avec nos fournisseurs, des solutions respectant l'environnement passe par la mobilisation et la participation de notre personnel.

Nous veillons à lui donner l'information et la formation pour qu'il puisse conduire son activité professionnelle de façon responsable et professionnelle vis-à-vis de l'environnement. Nos techniciens possèdent l'habilitation concernant la manipulation des fluides frigorigènes.



## Offrir à nos salariés des moyens de formation performants

Dans un marché très compétitif où la dimension technologique s'accroît, notre réussite repose largement sur la qualité des équipes. Dans cette perspective, nous avons à notre disposition, via le groupement GIF, un centre de formation où un programme ambitieux, volontariste est mis en place et dans lequel nos fournisseurs sont associés. Celui-ci est ouvert à nos techniciens de maintenance, nos bureaux d'études et nos équipes commerciales.



## Améliorer la sécurité et la protection sanitaire des personnes par une démarche de prévention des risques

Nous mettons au premier rang de nos priorités les exigences en matière de sécurité et de santé au travail.

C'est au quotidien et sur le terrain de chaque entreprise que se construisent les conditions de travail. A partir de ce constat, nous avons lancé de manière pragmatique, une démarche analytique d'évaluation des risques professionnels contribuant à l'élaboration d'un programme de prévention.

Avec cette démarche récurrente, nous entendons combattre à la source les risques identifiés.



## Susciter chez nos clients et fournisseurs l'adhésion à nos propres engagements en matière de développement durable

Nous basant sur une approche « chaîne de qualité », nous veillons à faire adhérer nos partenaires clients – fournisseurs à nos propres engagements.

En amont, nous travaillons de concert avec nos fournisseurs pour faire émerger des solutions techniques utiles au développement durable. En aval, nous communiquons à nos clients les bonnes pratiques d'utilisation des équipements pour utiliser de manière rationnelle l'énergie et limiter les rejets dans l'environnement.

# QUELQUES CHIFFRES

1 cuisine  
sur 4

Est installée et maintenue  
par le GIF

4700000  
Tonnes/an



Chaque année, le gaspillage de produits  
alimentaires, dans les cantines françaises,  
représente, en moyenne, 4,7 kilos/ seconde



13

De nos émissions de  
gaz à effet de serre  
provient de notre  
alimentation



22,2 Kilos

ce que jette un Français  
en moyenne de déchets  
électroniques et électriques.

45,72 Kilos/sec

Soit 1,4 million. De tonnes  
de déchets électriques et  
électroniques DEEE ont été jetés  
dans les poubelles françaises.

